



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 18 mars 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240318/27

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS (entrée en séance à 19h19),
Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS,
Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Agnès MUAMBA
KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Ludivine PAPLEUX, Echevine ;
Nino MANZINI, Martine DAVID, Laurent LAUVAUX, Martine GAEREMYNCK, Pierre-
Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°27 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative au stationnement rue de la Station et zone de déchargements

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative au stationnement rue de la Station et zone de déchargements.

Lors du conseil communal du 16 octobre 2023, le groupe Ensemble n'a pas validé la proposition du collège visant à modifier les zones de déchargement rue de la Station et avait fait une contre-proposition plus respectueuse des types de commerce nécessitant ces zones à proximité et surtout en conservant la zone piétonne située face au numéros 67 et 65 et sa transformation qui demandait des modifications importantes et coûteuses au niveau de l'éclairage public.

Si nos amendements n'ont pas été entendus, il semble qu'il soit encore temps de rectifier votre tir puisque après 5 mois, aucune matérialisation des changements n'a été effectuée.

Des anciens panneaux sont présents ainsi que les traces au sol, les nouvelles zones ne sont pas réalisées ce qui créent une ambiguïté au niveau du stationnement et de la zone bleue...

- Pouvez-vous préciser les règles au niveau des autorisations et des contrôles ? par exemple, voiture stationnée sur une zone de déchargement « obsolète » depuis le vote en octobre 2023 ? Contrôle zone bleue ? Contrôle par la police ?

- Confirmez-vous votre plan de changement ou finalement vous étudiez notre contre-proposition ?
- Si votre plan est « maintenu », quel sera le coût du réaménagement de la zone piétonne située face au numéros 67 et 65, laquelle, pour rappel est en « klikers » qui se défoncent car ne supportent pas des poids importants ?

Merci.

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.

Pour appliquer le RCCR validé le 16/10, nous avons dû attendre le retour de la tutelle et ensuite planifier la réalisation de ce changement en voirie auprès de nos équipes.

Les travaux de marquage recommencent petit à petit depuis que la météo est plus clémente, nous allons pouvoir mettre cela en place.

Aujourd'hui, c'est encore l'ancien RCP qui prévaut, la signalisation verticale est d'ailleurs toujours en place. Il est du ressort de la zone de police de contrôler les zones de déchargement.

Pour la réalisation de ce chantier, nous avons les ressources nécessaires en internes : marquage, signalisation ; ...

Monsieur le Conseiller Yves Guévar réplique

Merci, sauf qu'il y a quand même quelque chose de très couteux : c'est le changement des lampadaires dans la zone car cela ne permettra le déchargement pour accueillir des poids lourds.